

Mars 2016

MAIS OÙ SONT PASSÉS LES BÉBÉS ?

Faut-il s'alarmer du recul de la natalité, qui nous est présenté par certains comme la sanction de l'actuelle politique familiale ?

Sans aucun doute, non : Le recul de la natalité est un phénomène cyclique. Si, avec 800 000 naissances, 2015 est l'année comptant le plus faible nombre de naissances depuis 1999 qui en dénombrait 775 800, la France reste « championne des bébés » en Europe.

Mais selon l'INSEE, cette baisse de 2,3% du nombre des naissances n'est pas significative, on constate depuis plusieurs années une fluctuation de ce nombre autour de 800 000 enfants par an.

Pourquoi cette baisse des naissances ? Cibler péremptoirement la politique familiale (niveau du

quotient familial, mise sous conditions de ressources des allocations, etc...) serait trop simple, d'abord parce que les effets de ces décisions sont très lents à se diffuser (5 à 10 ans, d'après l'économiste Camille Landaï) et que s'il fallait porter au crédit de la politique cette baisse de natalité, c'est donc auprès des précédents gouvernements qu'il faudrait en chercher les causes. Et surtout, la variation des aides n'a qu'un effet extrêmement limité sur le nombre d'enfants.



Certains pays européens confrontés à la baisse de fécondité misent aujourd'hui sur l'immigration. Et en

France, qu'avons-nous fait ? La même chose, mais bien plus tôt.

Car en fait, si nous restons les « champions des bébés », c'est bien grâce aux familles immigrées accueillies sur notre territoire, lorsque la France était une terre d'accueil attachée au droit d'asile !

Et puis, si la conjoncture économique s'améliore, si se réalisent les ambitions affichées (augmentation du nombre de places en crèches, scolarisation des enfants dès 2 ans...) qui libéreront encore davantage les femmes, nous ne doutons pas que la fécondité des futures mamans reviendra au taux de natalité souhaitable pour assurer l'avenir de notre pays.

Daniel FOUNDOULIS

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial Mais où sont passés les bébés ?
- Page 2 : les taxis parisiens : peut mieux faire !
- Pages 3 et 4 : comment choisir un radiateur électrique ?
- Pages 5 : L'hôpital des gardiens de la paix
- Page 6 et 7 : le périscolaire à Paris
- Page 8 : Avec nous, ils ont gagné !

AFL INFOS

**Revue d'informations
des
associations familiales
laiques de Paris,
4 rue Giffard 75013 Paris**

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

D. Foundoulis

Gérante : C. Armalet

Rédaction : F. Thiebault, C. Nicolas,

J-P Mailles

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

cdafal75@libertysurf.fr

Site : aflparis.org

LES TAXIS PARISIENS : PEUT MIEUX FAIRE !

Les taxis sont un service complémentaire des transports collectifs. Chacun d'entre nous (sauf exception), un jour ou l'autre, a eu besoin de faire appel à ce mode de transport pour un déplacement utilitaire ou de confort.

Il convient donc de soutenir et de développer, au même titre que le co-voiturage, ce mode de transport qui est, de fait, UN SERVICE AU PUBLIC.

Mais aujourd'hui, les taxis remplissent-ils efficacement leur mission ? Pour de nombreux utilisateurs la réponse est clairement non ! Leur fonctionnement, leur visibilité, leur attrait et leur nombre doivent être améliorés.

Selon la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, un taxi est « *un véhicule de neuf places ou plus assurant le transport de personnes et leurs bagages à titre onéreux* ». A Paris on en compte 16 600. Les conducteurs peuvent être artisans, locataires, salariés, ou bien actionnaires.

La commission des taxis parisiens en charge de la concertation usagers-taxis a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la profession et la relation avec les clients. Elle est constituée de 51 membres et présidée par le Préfet de Police. Les AFL Paris y siègent avec voix délibérative.

On y compte également les préfets et des élus des quatre départements de la petite couronne, la chambre syndicale des artisans taxis ainsi que dix autres fédérations ou syndicats de taxis, dix associations d'usagers et consommateurs, (qui sont eux même souvent des chauffeurs de taxi !) plus divers organismes (RATP, SNCF, ADP, Office de tourisme, CPAM etc..).

Cette commission a beaucoup de mal à fonctionner correctement et surtout à faire évoluer « les mentalités ». A Paris, 434 stations de taxis sont censées être un service au client, mais elles sont mal réparties, et trouver une voiture disponible en dehors des grosses stations ou du centre de Paris est très souvent aléatoire. Les chauffeurs argumentent qu'ils ne peuvent attendre des heures dans des stations excentrées ou isolées !



La commission était chargée de faire évoluer ces situations. Hélas, si quelques avancées ont été perceptibles, signalétiques rouge et verte, forfait pour les aéroports, il a été impossible de faire évoluer le nombre de taxis et bien d'autres propositions toujours « retoquées » par les chauffeurs (qui sont majoritaires).

Devant cette situation, les pouvoirs publics, conscients que cette commission n'est plus en mesure de remplir sa mission au service du public a choisi de la dissoudre, afin de recréer une commission plus efficiente...

Pour le moment, la situation est gelée, et à voir les différentes manifestations des chauffeurs, des V.T.C et autres il nous paraît urgent d'avoir un lieu de dialogue et de concertation entre les différents acteurs car faute de débat, la situation non seulement ne s'améliorera pas, mais empirera !

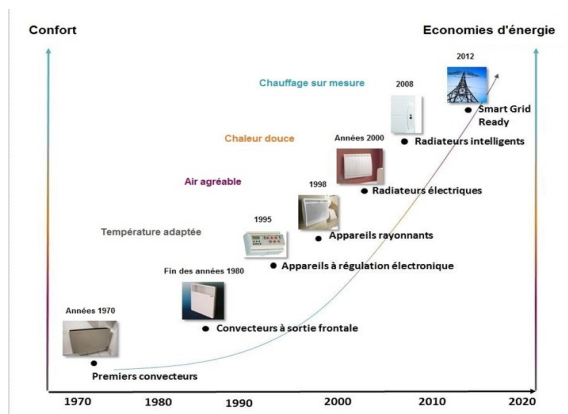
COMMENT CHOISIR UN RADIATEUR ELECTRIQUE ?

Les appareils de chauffage électrique ont beaucoup évolué. Il existe aujourd'hui trois grandes familles d'appareils dont les avantages et les inconvénients sont passés en revue. Le coût élevé du kWh électrique pour se chauffer impose de n'installer ces appareils que dans des pièces ayant un minimum d'isolation. Le marquage NF électricité performance garantit un achat de qualité.

Une grande variété d'appareils de chauffage électrique

Le terme de radiateur électrique employé dans le langage courant couvre une gamme d'appareils ayant des désignations bien précises et des performances différentes que nous allons passer en revue.

Le chauffage électrique est apparu dans les années 1970. Facile à installer et à entretenir, il s'est fortement développé au point d'être aujourd'hui présent dans plus d'un logement sur trois (chiffre Ademe 2012). Les premiers appareils, inconfortables et énergivores, souvent appelés « grille-pain », ont fortement évolué au cours du temps comme le montre le graphique ci-dessous (source Gifam)



Convecteur, panneau rayonnant, radiateur chaleur douce, à inertie : il n'est pas toujours simple de faire son choix parmi tous ces modèles de chauffage électrique fixe (nous n'évoquons pas les radiateurs électriques mobiles, moins performants, seulement destinés au chauffage d'appoint).

Le coût de fonctionnement du chauffage électrique

Le coût de fonctionnement du chauffage électrique est la première question que l'on se pose lors du choix d'un appareil. Il n'est pas facile d'y répondre car la dépense énergétique dépend avant tout autre chose du niveau d'isolation du logement. La dépense peut varier de 1 à 10 entre le neuf et l'ancien.

Comme le kWh électrique est cher, ce type de chauffage ne convient qu'en présence d'un minimum d'isolation en toiture, de murs pas trop déperditifs, de fenêtres à double vitrage, d'une ventilation maîtrisée. A défaut d'avoir ces éléments, le logement sera inconfortable et les factures trop élevées. Le faible coût d'achat et d'installation de ces appareils (comparé aux autres modes de chauffage) a hélas conduit à équiper des logements incommodes avec ce mode de chauffage entraînant de forts mécontentements des occupants.

Le convecteur électrique

Dans un convecteur, l'air froid est aspiré par le bas puis se réchauffe au contact d'une résistance électrique et ressort par le haut. Ce mouvement naturel de convection brasse de grands volumes d'air qui réchauffent ensuite les occupants.

Les vieux convecteurs électriques avaient une sortie d'air verticale qui entraînant des différences de température très élevées entre le sol et le plafond (de 3 à 5 degrés). A cela s'ajoutait la présence d'un thermostat mécanique peu précis qui générait des variations de températures de 2 à 3°C au sein de la pièce sur un cycle de 20 minutes. Ces appareils peu confortables et énergivores sont à remplacer. Ils ne sont plus vendus depuis longtemps.

Les appareils d'aujourd'hui ont une sortie latérale qui réduit de moitié la variation verticale de température ce qui est parfait pour des petites pièces comme les chambres, les dégagements, mais ne convient pas pour des pièces à vivre (salons, salle à manger).

La plupart des appareils a maintenant une régulation électronique précise à 0,2°C près et sur un cycle très court de 40 secondes qui n'est pas perceptible par le corps humain. Ces appareils assurent une production de chaleur rapide et sont économiques à l'achat, entre 80 et 200 € pour un appareil de qualité NF électricité performance.

Les panneaux rayonnants

Les panneaux rayonnants, parfois appelés panneaux radiants, fonctionnent sur 2 principes de diffusion de la chaleur : la convection, comme le convecteur ci-dessus, et le rayonnement qui diffuse la chaleur en ligne droite pour atteindre directement les parois et les occupants. Cette diffusion de chaleur par rayonnement se fait de manière homogène et procure une sensation de confort très agréable. De ce fait, l'occupant règle le thermostat un peu plus bas générant une consomma-

COMMENT CHOISIR UN RADIATEUR (SUITE)

tion moindre que celle d'un convecteur. Les façades des panneaux rayonnants sont généralement en acier et perforées de petits trous qui permettent cette diffusion de chaleur en direct. Ces appareils transmettent entre 20 à 30% de la chaleur par rayonnement mais impose que l'espace devant le panneau rayonnant soit bien dégagé. Les panneaux rayonnants sont bien adaptés pour les grandes pièces.

Comme les convecteurs, ils sont légers et faciles à installer, quoique de taille un peu supérieure. Ils sont presque tous équipés de la régulation électronique très précise de la température. Leur prix d'achat oscille entre 150 et 300 € pour des appareils de qualité NF électricité performance.



Les radiateurs à inertie

Un radiateur à inertie est généralement constitué d'un coeur de chauffe en matière réfractaire (céramique, fonte...) chauffé par une résistance électrique traversante. Il accumule la chaleur puis la transmet lentement à un corps de chauffe en fonte d'aluminium. Cet ensemble joue un rôle de tampon thermique qui abaisse la température fournie par la résistance chauffante et stabilise la température de la surface du radiateur en contact avec l'air.

A puissance égale, plus la surface de la façade est importante, plus le taux de rayonnement prend le pas sur la convection et meilleur sera le confort thermique. La restitution calorifique s'apparente au chauffage central avec radiateurs en fonte.

L'inertie sèche utilise uniquement des matériaux solides, l'inertie fluide utilise des fluides calorporteurs offrant une meilleure homogénéité de charge thermique mais parfois à l'origine de fuites au niveau des joints. Les fabricants offrent un large choix de produits qui se déclinent sous diverses appellations « chaleur douce », «chaleur authentique», "inertie maîtrisée"... Ce produit est idéal pour les grandes pièces, salon, séjour, quoi-

que plus lourd et plus volumineux qu'un panneau rayonnant. L'inertie ne convient pas pour les locaux qu'il faut chauffer vite sur de courtes périodes. Le prix d'achat oscille de 350 € jusqu'à plus de 1000 € pour des appareils répondant à la marque NF électricité performance.

La gestion de l'énergie

Les appareils de chauffage électrique sont autonomes et décentralisés ce qui permet aisément de chauffer ou non certaines pièces à des températures différentes. Ces appareils se prêtent bien à un pilotage et depuis peu apparaissent de nouvelles fonctions pour gérer l'énergie comme le détecteur d'ouverture et de fermeture des fenêtres, le détecteur d'occupation, ou encore la programmation qui contribuent à réduire la facture (l'auto-programmation permet à l'appareil de mémoriser automatiquement le rythme de vie des occupants du logement).

Comment reconnaître un appareil de qualité ?

Le marquage NF Electricité Performances (inscrit directement sur les appareils) garantit l'achat d'un appareil de qualité. Il est attribué après mesure et contrôle dans un laboratoire puis suivi de la qualité de fabrication par prélèvements réguliers sur les chaînes de production et dans les circuits de commercialisation. Les appareils sont testés sur la sécurité électrique, leur fiabilité, leur endurance, les températures de sortie d'air et des surfaces de l'appareil, la part émise par rayonnement, la dérive et l'amplitude de la régulation et toutes les fonctions annexes comme la programmation, la détection de présence...

Il existe 4 niveaux de performance :

- * 1 étoile : performances moyennes
- * 2 étoiles : chaleur stable et économique
- * 3 étoiles : chaleur stable, consommation faible
- 3 étoiles + 1 oeil : meilleure performance, équipements avancés comme un détecteur de présence, etc...

Marquage des produits NF Electricité Performances :



Bibliographie : ademe.fr, promotelec.com, gifam.fr, lcie.fr, radiateur.electrique.org

L'HÔPITAL DES GARDIENS DE LA PAIX

Depuis plus de dix ans, les représentants des usagers sont acteurs à part entière de la vie des structures hospitalières. Sous l'égide de la Haute Autorité de Santé, ils participent en collaboration avec les personnels de santé au fonctionnement des hôpitaux et sont les « porte-voix » des patients.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la Fondation Hôpital des Gardiens de la Paix, petite structure à taille humaine, ouverte à tous les patients et spécialisée dans le domaine des soins post-opératoires, où les usagers sont représentés par un membre des AFL Paris.

La Fondation Hôpital des Gardiens de la Paix est dépositaire d'une histoire qui la positionne comme une structure de soins pérenne. Créée en 1929 à l'initiative du Préfet CHIAPPE pour accueillir les policiers blessés en service, cet établissement a vécu des restructurations successives.



Le Préfet Chiappe en 1927

Depuis 1995, l'Hôpital reçoit tous les assurés sociaux et participe au service public hospitalier. En 2001, suite aux préconisations de L'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), l'activité de l'éta-

blissement est réorientée vers des soins de réadaptation, soit 21 lits de soins de suite polyvalents, 34 lits de rééducation fonctionnelle et 8 places d'hôpital de jour.

Depuis 2004, l'Hôpital s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité, pilotée par l'Agence Nationale d'Accréditation En Santé, à travers un document au titre évocateur « *s'impliquer dans la certification pour faire valoir le point de vue des usagers* ».

En 2013 et 2014, des travaux importants de modernisation et de restructuration partielle des services ont permis la mise en place d'un circuit patients plus rationnel.

Les derniers résultats du processus de certification de l'Établissement sont extrêmement satisfaisants et positionnent l'hôpital dans une perspective favorable pour l'accomplissement les missions qui lui sont confiées.

C'est dans ce cadre que l'Hôpital des Gardiens de la Paix a élaboré son projet d'établissement 2015-2019. Ce document s'appuie sur une analyse complète de l'activité et des enjeux. Il s'articule autour des thématiques suivantes :

Le projet médical, projet de soins, projet social, projet d'investissements ; le plan de management de la qualité et de gestion des risques ; la politique de qualité de la gestion de l'environnement, de la gestion de l'identité des patients, de la lutte des infections nosocomiales, de la prise en charge médicamenteuse, de la lutte contre la douleur, de la liaison alimentation nutrition, et enfin de la politique de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Cette énumération non exhaustive de la volonté de faire de cet établissement une structure « d'excellence » donnerait « presque » envie d'y être admis.

C'est une représentation passionnante pour le représentant des usagers, même si elle est parfois prenante.

LE PERISCOLAIRE A PARIS...

Fin septembre 2015, la Ville de Paris a mis en place sa 11ème mission d'information et d'évaluation, cette fois consacrée à « la politique dédiée au périscolaire à Paris ». Dans ce cadre, les AFL Paris ont été auditionnées le 8 janvier 2016.

L'aménagement des rythmes éducatifs (ARE), mis en place à Paris dès la rentrée de septembre 2013 avait suscité des réactions très vives, de la part des organisations syndicales comme de l'opposition municipale. C'est à la demande du Groupe LR du Conseil de Paris qu'a été mise en place cette mission, deux ans après la mise en œuvre de l'ARE.

Pour les AFL Paris, un constat s'impose : depuis plus de 40 ans, les chrono-biologistes alertaient les pouvoirs publics sur la nécessité d'adapter l'école aux rythmes biologiques des enfants. La loi PEILLON a enfin répondu à leurs attentes, le décret HAMON y a apporté des assouplissements. Paris a finalement opté pour une organisation médiane, en positionnant les activités sur 2 après-midi, et non 1 seul par semaine, ce que nous approuvons, même si nous aurions préféré l'élargissement de la pause méridienne quotidienne... Ce dispositif vient renforcer l'alternance régulière enfin reconnue et installée : 7 semaines de classe, 2 semaines de vacances.

Mais l'ARE permet également de progresser vers une conception nouvelle de l'école.

Longtemps considérée comme une « tour d'ivoire », l'école devient lieu de vie et d'éducation, où l'ensemble des acteurs ont la possibilité de s'exprimer et de coordonner leur action pour faire vivre les projets dans l'intérêt des enfants. La réforme nécessite en effet une écoute et une coordination de tous les acteurs concernés. Le temps où les enseignants boycottaient les premiers conseils d'école est bien révolu...

La place de l'enfant, au cœur du système éducatif, est davantage et mieux prise en compte.

L'ARE permet enfin de développer la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit des enfants au travers des activités. C'est particulièrement important dans une ville où les inégalités familiales

Chacun de nous a ses moments d'attention, de fatigue, de rêverie,... l'enfant plus que tout autre. Aussi doit-on faire attention à ses temps d'apprentissage, de détente, de travail, de repos. Si il n'existe pas de panacée du fait des différences entre individus et de variété des contraintes extérieures, de grandes tendances doivent être respectées pour équilibrer les temps de l'enfant au cours de la journée, de la semaine, de l'année. L'alternance "7 semaines de travail, 2 semaines de vacances", même si elle n'est pas tout à fait respectée, est déjà un progrès. Faire cesser la concentration du temps scolaire sur 4 jours par semaine (guère plus que la moitié du temps) ne peut être que bénéfique à nos chères têtes blondes en leur permettant un meilleur rythme d'apprentissage.

Si ces horaires justifient à eux seuls l'aménagement des rythmes scolaires, la possibilité d'activités extrascolaires est un plus pour l'éducation des jeunes enfants en leur ouvrant des fenêtres sur des activités culturelles, artistiques, sportives, ... qu'ils n'auraient pas eu, du moins pour certains d'entre eux, la possibilité de découvrir dans leur famille, comme l'évaluation ci-contre le remarque bien.

François Testu,
Président de l'ORTEJ (Observatoire
des Rythmes et Temps des Enfants et des
Jeunes)

sont parfois très fortes, et où l'accès à la culture n'est pas aisé pour tous, ou qu'il n'apparaît pas comme une chance de plus pour les enfants.

...QUELLE POLITIQUE POUR DEMAIN ?

En matière d'activités périscolaires, on parle le plus souvent d'éveil culturel ou sportif, au travers de séquences organisées dans des cadres bien délimités et sécurisés. Mais on évoque plus rarement la formation à la prise de responsabilité, à l'esprit d'initiative, d'engagement, que nous souhaiterions voir se développer chez les jeunes. Les activités organisées dans le cadre de l'ARE pourraient davan-



tage contribuer à « construire » de futurs citoyens autonomes, responsables et ouverts sur la cité.

Dans un article publié par l'INJEP il y a quelques années, Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque, mais à l'époque adjoint à la Jeunesse écrivait que « la rupture entre les jeunes et les institutions démocratiques n'est pas une menace, mais une réalité ».

Réduire la fracture démocratique, donner plus de cohérence à l'action publique, mieux éduquer, stimuler les secteurs de l'associatif et de l'animation, développer la participation et l'action culturelle, mener une politique de prévention efficace... Les enjeux des politiques de jeunesse au sein des collectivités territoriales sont si nombreux qu'on se demande quel service n'est pas traversé par cette question centrale.

Nous espérons que les conclusions de cette mission permettront de construire une politique jeunesse qui réponde à ces objectifs comme à nos attentes.



Mesdames, Messieurs,



Avec plusieurs mois de développement, le Conseil D'administration des Associations Familiales Laïques de Paris est heureux de vous annoncer la naissance prochaine sur la toile de :



www.aflparis.org

Le 11 avril 2016

Tout savoir sur notre association, nous rejoindre, nous connaître, suivre nos dernières actualités, nos dernières publications mais aussi comment rentrer en contact avec nous.

Nouvelles adresses courriels : asso@aflparis.org

Et : secretariat@aflparis.org

Bien entendu, vous pouvez toujours utiliser les modes traditionnels



01 45 84 50 39

ILS ONT GAGNE !

La fibre optique, ou le parcours du combattant...

Depuis quelques mois, nous assistons à une recrudescence d'activité commerciale chez les principaux opérateurs télécom pour l'installation de la fibre optique chez leurs clients. Démarchages agressifs, contrats signés sans que soit vérifiée la faisabilité de l'installation, clients dépourvus de tout mode de communication pendant des mois services clients méprisants ou inefficaces, vous nous racontez tous des histoires incroyables, vous subissez des désagréments notables, que nous parvenons—parfois mais pas toujours—à faire compenser financièrement.

C'est ainsi que Monsieur D. , client FREE pour l'ADSL, a signé un contrat pour la fibre en juin, 2015. L'installation réalisée le 15 juin a démontré ses faiblesses : Monsieur D. n'avait plus ni ADSL, ni téléphonie fixe, ni télévision, ni bien sûr Internet. Le problème étant signalé au service technique, une nouvelle box lui a été expédiée, mais le livreur n'a pas trouvé l'adresse ! Récupérée par le client et installée, force était de constater que ça ne marchait toujours pas... La visite d'un technicien le 25 juin a permis de constater l'absence de signal optique sur le boîtier mural, et un mauvais branchement sur la colonne montante. Mais rien n'a été réparé ce jour là. Le 12 juillet, FREE invitait Monsieur D. à se connecter gratuitement sur une borne « free wifi » lors de ses déplacements. Lassé de réclamer, Monsieur D. s'est adressé aux AFL Paris, qui ont pris contact avec FREE le 17 septembre . Au mois d'octobre, FREE s'est engagé à rembourser l'abonnement et les options de juin à septembre, et à faire rétablir les services non assurés. Le 9 novembre, nous faisons observer à FREE que rien n'avait bougé. En décembre, les services étaient enfin rétablis, puis une indemnité de 260 euros était versée à Monsieur D.



Cette histoire est exemplaire de la difficulté des opérateurs à mettre en œuvre leurs engagements contractuels. ATTENTION aux démarches et à la signature de contrats lorsque la possibilité d'installer la fibre optique n'est pas vérifiée, ce que nous constatons souvent. ATTENTION également à la perte du numéro de téléphone, certains opérateurs n'expliquent pas que l'on peut dans tous les cas conserver son ancien numéro. (c'est le principe de portabilité). L'installation de la fibre optique est parfois présentée comme une obligation : c'est totalement faux. Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables : on ne leur explique rien, parfois elles n'entendent pas bien lorsqu'elles contactent le service clients, on y parle trop vite, on leur fournit du matériel auquel elles peuvent avoir du mal à

s'adapter (télécommandes par exemple). Soyez vigilants, et demandez-vous avant tout e décision si vous avez VRAIMENT BESOIN de passer à la fibre optique ?